L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..................	$3 00
Six Mois..................	1 50
Quatre Mois..................	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dominique Guérin.

No 72,161 Cour Civile de District — Division A.

Cette bâtisse en bois à un étage, et deux étages dans le fond, Nos 828-30 rue Marigny.

MARDI, 19 JANVIER 1904.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 840 rue Commune—MARDI, le 19 janvier 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 14 décembre 1903, et à moi adressé, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 17, d'après le plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 2 janvier 1842, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire, et mesurant en mesure anglaise, trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Robert Légier, notaire.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Walter L. Gleason, avocat.

18 déc—18 20 27—janv 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 29 décembre 1903.

Succession de Dominique Guérin

No 72,161—Cour Civile de District—Division A.

Un lot de meubles de maison et quincaillerie, au No 830 rue Marigny, à 11 heures a.m.

19déc—19 20 24 29

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

Succession de Raphael Long.

No 72,039 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 840 rue Commune — JEUDI, le 7 janvier 1904 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre signé le 17 décembre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet No 7, borné par les rues Morales, Reynes et Urquhart, sur la ligne de propriété appartenant à D. M. De Lizardi, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Reynes, sur une profondeur de 140 pieds 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 6 de l'ilet No 49 borné par les rues Desronde, Forstall, Lizardi et Chartres, mesurant 26 pieds de face sur ladite rue Desronde, sur une profondeur de 116 pieds entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904; faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente. Les actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 déc—27—janv 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la Paroisse de Ste Marie, Louisiane.

Succession de Soloman County.

No 71,487 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 830 rue Commune, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre signé le 17 décembre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de Ste Marie, Etat de la Louisiane, et connu comme partie de la plantation Baldwin et est plus complètement décrit comme étant un lot d'un acre sur le côté sud du chemin ouest du magasin de Bellock; et étant le même qui fut acquis par achat par Anthony Wright de John Baldwin et femme et enregistré dans le livre T. des transferts No 13,999 folio 403, le 3 juin 1879, dans le bureau du greffier de Cour, ex-officio recorder de ladite paroisse de Ste-Marie, comme il est démontré dans la pétition du défunt Soloman County, dans la procédure No 66,559, Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 50 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur le jour de la vente. L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 déc—27—jan 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann.

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 14 janvier 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 15, maintenant 141, borné par les rues Levée, Quatrième (maintenant Oak), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gén. Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; et deux certains lots situés dans le même District et ilet, désignés comme Nos 26 et 27, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Et à 10 heures a. m., le même jour sur les dits lieux rue Eagle, un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions — Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Deibel Sr, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 déc—13 19 26—jan 3 10 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Joseph Pistorious vs J. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 15,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. K. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, près du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 4 janvier 1904 à 11 heures a. m. la propriété ci après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—

CHAS. E. KENNEDY, Constable. K. P. Foley, avocat pour le plaignant.

25 déc—25—janv 1 4

VENTES A L'ENCAN.

PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Franklin C. Rice vs Le mineur J. E. Pierce et als.

No 71,810—Division E—Cour Civile de District.

MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles?

No 3301 rue Dumaine	Nos 3329-31 rue Dumaine.	No 3328 rue St-Philippe
Nos 3305-07 rue Dumaine.	Nos 3335-37 rue Dumaine.	Nos 917-19 ave. Hagan
Nos 3309-11 rue Dumaine.	Nos 3339-41 rue Dumaine.	Nos 921-23 ave. Hagan
Nos 3315-17 rue Dumaine.	No 924 rue Moss.	Nos 925-27 ave. Hagan
Nos 3319-21 rue Dumaine.	No 3346 rue St-Philippe.	Nos 929-31 ave. Hagan
Nos 3325-27 rue Dumaine.	No 3320 rue St-Philippe.	Nos 933-35 ave. Hagan

15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET.

Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'ilet No 463—2me District—borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss,

—ET—

Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 11 décembre 1903, et signé en cour ouverte le 21 décembre 1903 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot Un—Connu comme No 3301 rue Dumaine, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Dumaine, et est occupé comme magasin et demeure et loué par mois à $24.00, et mesurant d'après ledit plan et arpentage vingt-cinq (25') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Deux—Connu comme Nos 3305-07 rue Dumaine—contigu au lot Un—est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-cinq (35') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Trois—Connu comme Nos 3309-11 rue Dumaine—contigu au lot Deux—est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Quatre—Connu comme les Nos 3315 17 rue Dumaine est contigu au lot trois, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente six pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf pieds (119') de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Cinq—Connu comme les lots Nos 3319-21 rue Dumaine, contigu au lot quatre, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf [119'] pieds de profondeur entre lignes parallèles

Lot Six—Connu comme Nos 3325 27 rue Dumaine, contigu au lot cinq, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente six [36'] pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt (220') pieds cinq (5") pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Hagan et deux cent vingt (220') pieds neuf (7") pouces et quatre (4''') lignes sur la ligne du côté opposé, et a une largeur dans le fond de trente six (36') pieds.

Lot Sept — Connu comme Nos 3329-31 rue Dumaine contigu au lot six, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage, trente-six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt [220'] pieds sept [7"] pouces et quatre [4'''] lignes sur la ligne de côté plus près de l'avenue Hagan et deux cents vingt [220'] pieds, dix [10"] pouces sur la ligne opposée, et a une largeur dans le fond de trente-six [36'] pieds.

Lot Huit — Connu comme Nos 3335 37 rue Dumaine contigu au lot sept, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente-six [36'] pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf [119'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Neuf—Connu comme Nos 3339 41 rue Dumaine contigu au lot huit, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Dix—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot neuf et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Onze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix et mesurant d'après les ci dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Douze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot onze et mesure d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf [119'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Treize—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure des rues Dumaine et Moss et est contigu au lot douze et mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage trente deux (32') pieds six (6") pouces et une [1'''] ligne de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur sur la ligne contigue au lot douze et cent dix neuf (119') pieds quatre (4") pouces faisant face à la rue Moss sur une largeur de vingt quatre (24') pieds six (6") pouces et deux (2''') lignes dans le fond.

Lot Quatorze—Connu comme No 924 rue Moss, sur lequel sont des améliorations consistant en une bâtisse en briques à deux étages occupée comme une résidence et louée jusqu'au 30 septembre 1904, à $3.. par mois, mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage cent trois (103') pieds deux (2") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze [192'] pieds six [6"] pouces et deux (2''') lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quatre vingt cinq (185') pieds (8") pouces et sept [7'''] lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur de cent un [101'] pieds (10") pouces.

Lot Quinze — Consistant d'un lot de terre vacant est contigu au lot quatorze et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage, trente (30') pieds six (6") pouces et sept [7'''] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix neuf pieds [119'] huit [8"] pouces et sept [7'''] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent dix sept [117'] pieds huit [8"] pouces et une [1'''] ligne, sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds, cinq [5"] pouces et six lignes [6'''].

Lot Seize — Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quinze et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente [30'] pieds six (6") pouces et sept (7''') lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix sept [117'] pieds [8"] pouces et une [1'''] ligne sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quinze [115'] pieds, sept [7"] pouces et quatre [4'''] lignes sur la ligne de côté opposée et a une largeur dans le fond de trente (30') pieds, cinq (5") pouces et six [6'''] lignes.

Lot Dix-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot Seize et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente [30'] pieds, six [6"] pouces et sept [7'''] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quinze [115'], sept [7"] et quatre [4'''] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent treize [113'] pieds six [6"] pouces et sept [7'''] lignes sur la ligne du côté opposé et a une profondeur dans le fond de trente [30'] pieds, cinq [5"] pouces et six [6'''] lignes.

Lot Dix-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et contigu au lot dix-sept et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente [30'] pieds, six [6"] pouces et sept [7'''] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent treize [113'] pieds, six [6"] pouces et sept [7'''] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent onze [111'] pieds, six [6"] pouces et deux [2'''] lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds, cinq [5"] pouces et six [6'''] lignes

Le Lot Dix-neuf—Connu comme le No 3346 rue St Philippe, formant l'encoignure des rues St Philippe et Moss, est un cottage simple et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30') pieds six (6") pouces de face à la rue Moss sur une profondeur de cent onze (111') pieds six (6") pouces et deux (2''') lignes sur la ligne de côté contigu au lot dix huit et cent neuf (109') pieds cinq (5") pouces et quatre (4''') lignes de face à la rue St-Philippe et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds cinq [5"] pouces.

Le Lot Vingt—Consistant d'un lot de terre vacant et contigu au lot dix neuf et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur cent cinquante deux (152') pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt et un consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et mesurant, d'après le plan et arpentage ci dessus mentionnés, trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt deux consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et un et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (132') pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt trois connu comme le No 3328 rue St Philippe et contigu au lot vingt deux est un cottage simple et mesurant, d'après le plan et arpentage ci dessus mentionnés, trente (30') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Connu comme le No 3320 rue St Philippe, est contigu au lot vingt trois, est un cottage simple et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux [152'] pieds quatre [4"] pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt quatre et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente [30'] pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux [152'] pieds quatre [4"] pouces entre lignes parallèles.

Le Lot Vingt six—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure de la rue St Philippe et de l'avenue Hagan et est en partie contigu au lot vingt cinq et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente [30'] pieds un [1"] pouce et une (1''') ligne de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120') pieds et six (6") ligne de face à la rue St Philippe et cent vingt (12') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente (30') pieds neuf (9") pouces six (6''') lignes.

Le Lot Vingt sept—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt six et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente et un (31') pieds quatre (4") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt-huit—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente et un [31'] pieds quatre [4"] pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt neuf—Connu comme les Nos 933-35 avenue Hagan est contigu au lot vingt huit, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à l'avenue Hagan sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Trente—Connu comme les Nos 929-31 avenue Hagan, est contigu au lot vingt neuf est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'avenue Hagan sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le Lot Trente et un, connu comme les Nos 925—27 Ave Hagan et contigu au lot trente et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à l'avenue Hagan par une première profondeur de cent vingt (120') pieds sur sa ligne de côté contigue au lot trente de là s'élargissant cinq (5') pieds un (1") pouce et six (6''') lignes sur une ligne parallèle à l'avenue Hagan et a en plus une profondeur de quarante huit (48') pieds et mesurant cent soixante huit (168') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé et sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue Dumaine et a une largeur dans le fond de trente sept (37') pieds cinq (5") pouces.

Le Lot Trente-deux—Connu comme les Nos 921-23 Ave Hagan et contigu au lot trente et un et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168'] pieds, entre lignes parallèles.

Le Lot Trente-trois—Connu comme les Nos 917-19 Ave Hagan et contigu au lot trente deux et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168'] pieds, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement.

Que ladite propriété soit divisée en lots et offerte en un lot à la fois; que les actes de vente soient passés pardevant ROBERT LEGIER, notaire.

AVOCATS.

McCLOSKEY & BENEDICT

—ET—

DART & KERNAN.

N. B.—L'acquéreur doit faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

25 déc—25 27—jan 3 10 17 24 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 139 rue Decatur

Petite bouteille........ 25c.

Grand flacon........ 50c.

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

24fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix du Premier District.

Offrant des placements d'une Hausse certaine et d'un Revenu productif.

Dans la succession de Richard Charles et Sarah M. Ohar ex, sa femme, Consolidées

Nos 50 et 71,793— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 décembre 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le magasin de choix à trois étages en briques No 328 "Bank Place," situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par "Bank Place," les rues Gravier, Natchez et Magazine. Le lot de terre mesurant 22 pieds, plus ou moins de face à "Bank Place" sur une profondeur de 69 pieds entre lignes parallèles. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $420 par an.

2° Le magasin de choix à trois étages en briques, No 326 "Bank Place", situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1, sur un plan de J. Pilié voyer daté le 15 mai 1845, annexé à un acte de vente de ladite propriété par L. A. Erwin à Virginie Cosnard, pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 mai 1845, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 11 pouces 2 lignes de face à "Bank Place", la même largeur dans le fond sur une profondeur de 70 pieds 2 pouces sur la ligne du côté inférieur vers la rue Gravier et 77 pieds 3 pouces sur la ligne de côté vers la rue Natchez. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $390 par an.

"Bank Place" est la rue entre les rues Magazine et Camp, courant de la rue Gravier à la rue Natchez à laquelle plusieurs des propriétés rues Magazine et Camp trave sent. Cette propriété est située dans une localité de choix pour placements sûrs, rémunératifs et augmentant en valeur.

3° Les résidences en bois à deux étages comprenant trois corps de logis Nos 1126, 1128 et 1130 rue Magazine, à l'encoignure Nord Est de la rue Gaiennié situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine Gaiennié, Constance et Calliope, contenant galeries, vestibule et neuf chambres dans chaque demeure, etc. Les améliorations sont construites sur deux lots de terre (en partie dans le faubourg Saulet et en partie dans le faubourg Delord) désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte de vente daté le 3 décembre 1842, pardevant H. B. Cenas, notaire, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue Gaiennié.

Le lot No 2 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Loué au mois au taux de $540 par an.

La propriété fera un beau site pour une fabrique ou entrepôt; et sera d'un placement productif.

4° La jolie résidence en bois à deux étages, No 1426 rue du Camp située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Robin et Terpsichore. Elle est construite retirée de la rue, à de vastes galeries sur le devant, et contenant vestibule 10 chambres, chambre à bain, citerne, hangar etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin, architecte et ingénieur daté le 24 janvier 1850, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire et mesurant 33 pieds de face à la rue du Camp sur 127 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il se trouve sur une rue asphaltée et faisant face au Parc Coliseum et à proximité de plusieurs lignes de chars et à une distance facile du centre des affaires. Il est désirable soit pour résidence ou placement. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $320 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1434 et 1436 rue du Camp à l'encoignure N. E. de la rue Robin, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues Camp et Robin, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la rue Robin. Cette propriété formant l'encoignure est également appropriée pour affaires ou résidence. Elle fait face au Parc Coliseum. Le voisinage est un des meilleurs de la ville.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit en paiements égaux, en billets de l'acquéreur en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés respectives vendues avec l'obligation de l'acquéreur de conserver les propriétés assurées et de transférer les polices d'assurance aux porteurs respectifs des billets et la stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de recours à un procès pour collecter les billets et toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs assumant et payant les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1904 sur les respectives propriétés vendues au dessus et en plus du montant de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat, sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Mercer W. Patton notaire, aux frais des acquéreurs.

J. C. Gilmore, avocat.

20 déc—20 27—janv 3 10 17 21

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE

—DU—

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 2358 et 2360 rue N. Villeré,

A L'ENCAN,

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, LE 19 JANVIER 1904

A MIDI,

sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 72,128, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, intitulée Succession de Auguste Buesing, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, la propriété foncière ci-après:

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nord Villeré, Espagne, Urquhart, et l'avenue St Roch. Ledit lot mesurant trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Nord Villeré sur une profondeur de cent soixante pieds. Les améliorations consistent en un cottage double, connu comme les Nos 2358-60 rue N. Villeré.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Charles Schneidau notaire, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Johnston Armstrong, avocat, bureau 319 rue Carondelet

19 déc—19 20 27—jan 3 10 17 19

Succession de Theodore G. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,481—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Georgine Stark, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Rufus E. Foster, avocat.

20 déc—20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John A. Vaeth

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 329—Division C—Attendu que Mme Elmire M. Dupré, veuve de John A. Vaeth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John A. Vaeth, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Martin H. Manion, avocat.

29 déc—29—jan 2 7

Succession de Michael J. Barrett

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 69 725—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Barrett, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Wm H Seymour, avocat.

29 déc—29—jan 2 7

Succession de Pierre Alexandre Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 350—Division C—Attendu que Joseph A. Hincks a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Alexandre Lambert, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—John G. Robin avocat.

29 déc—29—jan 2 7

Succession de Mme Catherine Lutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 498—Division B—Attendu que Henry Lutz Sr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Henry Lutz, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, avocat.

27 déc—27 31—janv 5

Succession de Jos. T. Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,935—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Annie Freeman, veuve de Jos. T Brady administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—S. F. Gautier, avocat.

24déc—24 28—jan 9

Succession de Madeline Kohn, Veuve de Anthony Tomasseich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72 243—Division D—Attendu que Madeline Tomasseich, veuve de Nick Rizuto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Madeline Kohn, veuve de Anthony Tomasseich, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, avocat.

24 déc—24 28—jan 2

Succession de Giuseppe Impastato

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72 245—Division B—Attendu que Vincent Impastato a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Guiseppe Impastato, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Mcfee & Rehmshaw, avocats.

23 déc—23 27—1 jan

Succession de Patrick Mullen et Mary Lynch, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 70,704.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maggie Mullen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. F. Walton, avocat.

23 déc—23 27—jan 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Deuxième District

M. J. Bruning vs E. H. Chadwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,994.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 424, borné par les rues Bienville, Lopez, Iberville et Rendon. Lots 1 à 9 inclusivement, tous faisant face à la rue Bienville. Lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente-un pieds de face et lots 3 à 9 inclusivement, chacun mesurant trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face, tous ayant une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe et Buck, avocats pour le plaignant.

4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4623 rue Chestnut.

Mlle Maggie McNeil vs Baptiste C. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,107 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Valence, Cadiz et Coliseum, et mesurant dix-huit pieds et trois pouces de face à ladite rue Chestnut sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, comme il est démontré sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, le 18 avril 1890. La ligne de côté la plus près de la rue Valence étant à une distance de cent quatre vingt six pieds six pouces de l'encoignure des rues Cadiz et Chestnut et la même est bornée en dessus par la propriété de E. W. Joseph et au dessous par la propriété de Thiberge.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Wm S. Hero, avocat pour le plaignante.

11 déc—11 18 24 31—jan 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Premier District.

J. C. Perkins vs H. C. Green

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 112—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Lizzie Holmes défendant (in rule) et en faveur de H. C. Green plaignant (in rule) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette ville situé dans le Premier District municipal de cette ville dans l'ilet No 611 borné par les rues Banks, Dupré, Bendit et White, ledit lot est désigné par le No 8 et mesurant trente et un pieds, six pouces de face à la rue Banks, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant.

28 nov—28 30—déc 4 11 18 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius C. Werner vs Mme Mary Holly.

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederick Bork, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 72,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Dix-Neuvième et le Canal de la Nouvelle Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept et mesurant comme suit: Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent soixante douze pieds. Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de deux cent quatre pieds; le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquillé, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquillé sur une profondeur de cent quatre vingt pieds

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Prieston et Amélie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Seizième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et deux cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième

Cinquièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, et est désigné par le No 548, et borné par les rues Short, Edinburgh et Seizième et l'avenue Carrollton.

Sixièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 411 borné par les rues Magnolia, Clara, Julia et Cypress, lequel lot est désigné par le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

27 nov—27—déc 4 11 18 24 31

ANNONCES JUDICIAIRES

Elden S. Upton vs ses Créanciers.

No 72,250 — Cour Civile de District, Division D

ORDRE — Considérant la susdite pétition et le tableau d'assessement et passif dûment vérifié et enregistré; il est ordonné que, après avis, notice et sommation aux créanciers, comme requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Elden S. Upton, soit convoquée et tenue suivant la loi, pardevant Alvin Edward Hebert, notaire public, à son bureau, dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 13me jour de janvier en l'an 1904, à dix heures A. M., pour voter d'accorder ou de refuser l'application du dit Elden S. Upton, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Robert H. Marr, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Elden S. Upton soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1903.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: J. McCORMICK, Député Greffier.

John Dymond, Jr avocat.

19 déc—19 30—janv 13

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, **New York**

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.